

POLITIQUE D'ACCUEIL DES DOCTORANT·ES¹

PREAMBULE

Fondé en 1945, l'Institut National d'Études Démographiques (Ined) est un organisme public de recherche ayant pour missions l'étude des populations sous tous leurs aspects, la diffusion de ces connaissances et la formation à la recherche. L'appartenance disciplinaire des chercheur·es de l'Ined est variée : démographie bien sûr mais aussi sociologie, économie, histoire, géographie, statistique, épidémiologie ou médecine. Une part importante des travaux porte sur la France, mais de nombreux travaux s'intéressent à d'autres aires géographiques. L'Ined a ainsi une longue tradition de recherches sur les Suds.

L'Ined accueille en permanence des doctorant·es inscrit·es dans des universités françaises ou étrangères et issu·es de disciplines variées (démographie, économie, géographie, histoire, sociologie...). En accord avec la Charte européenne du chercheur², l'Ined considère les doctorant·es comme des chercheuses et chercheurs à part entière. Il met à leur disposition tous ses moyens pour leur permettre d'accomplir leur thèse dans les meilleures conditions possibles.

Plus largement, l'Ined s'engage dans une politique d'accueil visant à offrir les meilleures conditions possibles pour mener à bien le travail de thèse, le valoriser, étendre les compétences et développer le réseau professionnel des doctorant·es. Cette politique repose sur trois piliers : l'accueil matériel des doctorant·es, leur accompagnement scientifique dans l'élaboration de leur thèse, et la préparation à l'insertion professionnelle.

Les doctorant·es peuvent être accueilli·es pour une durée qui couvre tout ou partie de leur thèse. La plupart des doctorant·es restent trois années au moins (doctorant·es résident·es). D'autres viennent pour de courts séjours, de quelques semaines à quelques mois (doctorant·es invité·es). Dans tous les cas, elles et ils doivent pouvoir attester d'un financement de thèse.

L'Ined encourage les candidatures de doctorant·es étranger·es. La maîtrise du français n'est pas une condition d'accueil, même si sa connaissance facilite l'insertion dans l'Institut.

Ce document présente la politique d'accueil des doctorant·es de l'Ined. Toute information complémentaire peut être demandée à : info-doctorants@ined.fr.

¹ Version 2024.

² Document consultable sur : https://euraxess.ec.europa.eu/sites/default/files/am509774cee_en_e4.pdf

UN INSTITUT PLURIDISCIPLINAIRE SUR LES SCIENCES DE LA POPULATION

L'Ined est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la recherche d'une part et des affaires sociales d'autre part. Ce statut, identique à celui du CNRS, de l'INSERM, de l'IRD ou encore de l'INRAE, garantit l'indépendance scientifique de l'établissement.

Les travaux menés à l'Ined visent à décrire et à comprendre les changements à l'œuvre au sein des populations qu'il s'agisse de fécondité, de formation des unions, de migrations ou de mortalité. Ils mettent en jeu des questions ayant trait aux rapports de genre, aux équilibres entre les générations, ou encore aux inégalités sociales ou géographiques. Pour mener à bien cette mission, l'institut a recours à un large éventail de disciplines complémentaires de la démographie, comme l'économie, l'histoire, la géographie, la sociologie, l'anthropologie, la statistique, la biologie ou encore l'épidémiologie. Les travaux entrepris se fondent sur la combinaison d'approches quantitative, critique et qualitative des questions de population. L'approche est d'abord quantitative, l'analyse statistique et la production de données originales étant au cœur de l'activité. L'approche est aussi critique en engageant une réflexion sur les catégories, les concepts ou les mesures, aussi bien que sur les résultats. Enfin, l'approche qualitative permet d'enrichir les analyses, en amont pour élaborer de nouveaux questionnements, en aval pour approfondir les résultats et construire des catégories d'analyse.

Les problèmes de mesure et de méthodes, notamment en termes de collecte des données, sont aussi très présents dans l'activité de l'institut. L'Ined a également pour mission la diffusion des connaissances produites relevant de son champ d'activité, en France comme à l'international. Il doit également contribuer à la formation « à la recherche et par la recherche ». Enfin, l'Ined joue un rôle pionnier dans la production d'enquêtes et de bases de données sociodémographiques dans de nombreux domaines, en France et dans d'autres régions du monde³.

Les activités scientifiques de l'Ined s'organisent autour des thématiques de ses dix unités de recherche (UR) et deux unités mixtes de service ⁴ :

- U03 : Fécondité, famille, sexualité
- U04 : Genre, sexualité et inégalités
- U05 : Mortalité, santé, épidémiologie
- U06 : Logement, inégalités spatiales et trajectoires
- U08 : Migrations internationales et minorités
- U09 : Démographie économique
- UR10 : Étude longitudinale française depuis l'enfance (UMS : Ined-Inserm-EFS)
- UR11 : Histoire et populations
- UR12 : Mobilité, parcours et territoires
- UR14 : Santé et droits sexuels et reproductifs (Unité Ined en partenariat avec l'Inserm - Université Paris-Saclay- UVSQ)
- U15 : Démographie des pays du Sud

³ Liste des enquêtes sur : <https://data.ined.fr/index.php/home>

⁴ Informations complémentaires sur : <https://www.ined.fr/fr/recherche/equipes-recherche/>

LES DOCTORANT·ES AU CŒUR DE LA RECHERCHE A L'INED

Comme les autres chercheuses et chercheurs de l'établissement, les doctorant·es accueilli·es à l'Ined sont membres à part entière d'au moins une unité de recherche. Leurs travaux s'inscrivent dans les axes et projets de recherche de ces unités.

LA FORMATION DANS LA STRATEGIE DE L'INED

À travers l'accueil des doctorant·es, l'Ined vise trois objectifs : (1) participer à la formation des étudiant·es en sciences de la population, quelle que soit leur discipline ; (2) renforcer ses partenariats avec des universités françaises et internationales ; (3) enrichir sa production scientifique dans ses domaines d'intérêt.

La formation doctorale est l'une des priorités de l'Ined. L'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) a souligné la qualité de l'accueil doctoral et ses bons résultats en termes d'insertion professionnelle des doctorants. La position centrale de l'Ined dans le monde de la recherche en démographie l'engage à renforcer ses partenariats avec des écoles doctorales en France et à développer l'accueil de doctorants étrangers, quelle que soit leur origine.

Chaque année, l'Ined lance un appel à contrats doctoraux et coordonne également l'appel de l'École des Hautes Études en Démographie (École HED), école universitaire de recherche (EUR) portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Ined. L'Ined est partenaire de deux autres EUR, l'EUR Paris Graduate School of Economy (PGSE) portée par Paris School of Economics et l'EUR Gender and Sexuality studies (GSST) portée par l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Le projet iPOPs (Individus, Populations, Sociétés), porté par l'Ined, est l'un des cent lauréats de l'appel d'offre « laboratoire d'excellence » lancé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des Investissements d'avenir financés par le grand emprunt national de 2010. Par ce biais, l'Ined est en mesure de financer des allocations post-doctorales, des mobilités doctorales à l'international, ainsi que des accueils en délégation en sciences de la population. iPOPs a pour vocation de structurer et renforcer les partenariats et les financements déjà portés par les objectifs de formation de l'Ined⁵.

L'Ined est également l'un des 17 partenaires de l'EDSD⁶ (European Doctoral School of Demography). Le programme se déroule en anglais. Les enseignements sont assurés par les chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es de ces institutions. La localisation de l'EDSD est tournante. Pour trois années universitaires (2023/2024 à 2025/2026), l'Ined accueille pour la deuxième fois l'EDSD dans ses murs après le MPIDR à Rostock et les Universités de Lund, Rome, Groningen et de Barcelone. Les candidat·es à l'EDSD doivent être titulaires d'un master. Durant les onze mois que dure la formation, les étudiant·es bénéficient d'un accompagnement individuel (« mentorship ») qui leur permet de préciser leur sujet de thèse. Sans que cela soit obligatoire, les doctorant·es qui candidatent pour un accueil à l'Ined sont invité·es à déposer également leur candidature à l'EDSD. Tou·tes les étudiant·es de l'EDSD reçoivent une bourse (fellowship). Chaque

⁵ Site web d'iPOPs : <http://ipops.site.ined.fr>

⁶ Max Planck Institute for Demographic Research, Interdisciplinary Centre on Population Dynamics, Centre for Demographic Studies, Institut National d'Études Démographiques, Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute, Sapienza Università di Roma, Lund University, London School of Hygiene and Tropical Medicine, Vienna Institute of Demography, Warsaw School of Economics, University of Groningen, University of Rostock, Tallinn University, Stockholm University, University of Southampton, Université Catholique de Louvain, London School of Economics). Site Web de l'EDSD : www.eds-demography.org

année, l'Ined finance au moins deux étudiant·es sélectionné·es par l'École (vingt maximum), sans condition de nationalité.

LA SITUATION DES DOCTORANT·ES A L'INED

Les doctorant·es accueilli·es à l'Ined doivent être titulaires d'un master (ou diplôme équivalent) et inscrit·es en thèse dans une université ou un établissement accrédité, soit en France, soit à l'étranger⁷. En France, en plus de l'inscription administrative dans l'établissement de rattachement, les doctorant·es effectuent une inscription pédagogique dans l'école doctorale à laquelle est rattaché leur laboratoire d'accueil.

On distingue deux situations selon la durée de l'accueil :

- Les **doctorant·es résident·es** sont accueilli·es à l'Ined généralement pour une durée de trois années (possibilité d'un accueil prolongé sur demande motivée, évaluée par le comité de sélection Ined.iPOPS et la direction de l'Ined). Ainsi les doctorant·es peuvent être accueilli·es soit par l'appel à candidature pour un contrat doctoral Ined, soit dans le cadre de l'une des deux campagnes d'accueil doctoral avec financement externe. Les doctorant·es dont le contrat est porté à l'Ined suite à un reversement ou dans le cadre d'une EUR (HED...) bénéficient d'un accueil prioritaire qui fait l'objet d'une évaluation. Les doctorant·es résident·es sont salarié·es de l'Ined ou financé·es par une autre institution. Elles et ils sont rattaché·es à une ou deux unités de recherche de l'Ined.
- Les **doctorant·es invité·es**⁸ sont accueilli·es pour un séjour de quelques semaines ou quelques mois (moins d'un an) en cours de thèse. Leur accueil est organisé soit par la Délégation aux affaires doctorales et post-doctorales pour les doctorant·es inscrit·es dans une université française, soit par la Direction des relations internationales et des partenariats (Drip) pour les doctorant·es inscrit·es dans un établissement étranger.

Enfin, à l'issue de la thèse, une dernière modalité d'accueil est proposée, cette fois en tant que docteur·e affilié·e. Les **docteur·es affilié·es** sont de jeunes docteur·es, ancien·nes doctorant·es résident·es à l'Ined, qui ont soutenu récemment leur thèse. Elles et ils sollicitent une affiliation dans le cadre de la finalisation, post-soutenance, des publications scientifiques issues de leur recherche doctorale. Cette période post-thèse, limitée à un an renouvelable une fois, est aussi l'occasion de candidater à des postes pour la poursuite du parcours professionnel.

Les doctorant·es accueilli·es à l'Ined disposent d'un accueil matériel favorable et ont accès aux services d'appui à la recherche disponibles à l'Ined.

CONDITIONS GENERALES D'ACCUEIL DES DOCTORANT·ES

CONDITIONS MATERIELLES DE L'ACCUEIL

L'ensemble des doctorant·es accueilli·es à l'Ined doivent être financé·es pour réaliser leur thèse : Les doctorant·es résident·es sont accueilli·es dès la première année et doivent justifier d'un

⁷ Au moment de leur candidature, les étudiant·es peuvent ne pas être inscrit·es en doctorat. Dans ce cas, elles-ils doivent régulariser leur situation au de la campagne de centralisation des certificats de scolarité lancée par la délégation aux affaires doctorales et post-doctorales.

⁸ Voir la page de présentation : <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/accueil-doctorant-invite/>

financement pour trois ans à plein temps ; les doctorant-es invité-es doivent justifier d'un financement durant leur période d'accueil. Certain-es doctorant-es résident-es bénéficient d'un contrat doctoral de l'Ined ou à travers l'Ined, par des financements extérieurs (Agence nationale de la recherche, Commission européenne, etc.). D'autres sont salarié-es par des institutions extérieures à l'Ined (leur Université, par exemple). En ce cas, une convention d'accueil est établie qui précise le cadre et les conditions dans lesquels cet accueil est réalisé.

La délégation aux affaires doctorales et postdoctorales est en charge de la mise en œuvre des conditions d'accueil définies ci-après et constitue le principal interlocuteur des doctorant-es accueilli-es. Elle fait l'intermédiaire entre les différents services de l'Ined.

Tou-ttes les doctorant-e-s accueilli-es à l'Ined, quelle que soit leur source de rémunération, accèdent aux mêmes ressources matérielles. Elles et ils :

- sont réparti-es dans des bureaux de quatre à six personnes, dans lesquels elles et ils disposent d'un téléphone fixe et d'un poste informatique fixe ;
- ont un compte informatique et une page personnelle sur le site web de l'Ined ;
- ont accès à un système de visioconférence et aux équipements nécessaires à leur mise en œuvre ;
- ont accès aux ressources bibliographiques et aux services de l'Humathèque, et peuvent commander des ouvrages (pour consultation) selon les mêmes règles que les chercheuses et chercheurs de l'Ined ;
- peuvent s'inscrire aux formations internes et externes proposées par l'Ined (cours de langue, de diverses méthodes d'analyse ...) ;
- accèdent à la restauration collective au tarif subventionné par l'établissement ;
- accèdent au service de reprographie de l'Ined ;
- peuvent demander l'assistance de tous les services d'appui à la recherche (voir la liste ci-dessous) ;
- peuvent recevoir un appui du service des éditions pour la traduction ou la révision de leurs textes en anglais ou français, dans le cadre de la politique du service des Éditions en la matière ;
- peuvent bénéficier d'un appui non seulement de leur-s encadrant-es mais aussi de la Direction des relations internationales et des partenariats (DRIP) pour la recherche de financements pour la conduite de leur terrain et la préparation de l'après-thèse ;
- peuvent recevoir des crédits de l'Ined leur permettant de réaliser des missions de recherche ou de participer à des conférences lorsqu'une communication (orale ou poster) est acceptée, Cela après en avoir fait la demande et en fonction des possibilités de l'Institut. ;
- peuvent candidater aux appels à mobilité internationale sortante⁹ lancés chaque année par la DRIP afin de réaliser des séjours de recherche à l'étranger ;

⁹ Consultable sur : <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/mobilite-internationale/>

- peuvent bénéficier d'un appui dans leurs démarches administratives, en particulier les doctorant.es étranger.es¹⁰.

Par ailleurs, les doctorant.es bénéficient d'un accès à certaines données (données d'enquête ou données administratives) accessibles uniquement dans un environnement informatique sécurisé sous réserve de respecter les règles d'accès en vigueur.

LES SERVICES D'APPUI A LA RECHERCHE

Comme les autres chercheuses et chercheurs de l'Ined, les doctorant.es peuvent demander l'assistance de tous les services d'appui à la recherche. Ces derniers sont listés ci-dessous.

- Le Service des Enquêtes et des Sondages (SES)

L'institut est doté d'un service des enquêtes et des sondages, qui pilote la plus grande partie des opérations de collecte de données menées par l'Ined, souvent en partenariat avec d'autres institutions (Insee, Inserm, ...). Le SES a également pour mission la documentation et la valorisation des enquêtes portées par l'Ined.

- Le Service des Méthodes Statistiques (SMS)

Le Service des Méthodes Statistiques apporte aux chercheuses et chercheurs son soutien en matière d'analyse statistique des données, de gestion et d'accès aux bases données. Le service organise aussi un séminaire trimestriel de Statistiques Appliquées et des formations régulières ouvertes aux doctorant.es¹¹.

- La direction des relations internationales et des partenariats (Drip)

La Drip assure trois principales missions. Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie partenariale de l'Ined en France et à l'étranger. Elle accompagne les équipes dans le montage et la gestion de leur projet de recherche : recherche de financements ; montage des dossiers de candidatures aux appels d'offre ; gestion des projets ayant obtenu un financement. Enfin, elle organise les campagnes de candidature aux mobilités entrantes et sortantes.

- Le service Informatique et des systèmes d'information (SISI)

Le SISI offre une aide à la prise en main du poste de travail et propose des sessions de formation sur les logiciels bureautiques et spécialisés. Les logiciels standards de bureautique sont fournis (Word, Excel, Power Point, etc.), de même que divers logiciels spécialisés (cartographie, reconnaissance de caractères, logiciels statistiques accessibles à travers un serveur dédié).

- Le service des Éditions

Le service des éditions assure le suivi éditorial, la fabrication, la diffusion et la traduction des publications de l'Ined à savoir : Population (revue scientifique trimestrielle), Population et Sociétés (bulletin mensuel d'information), des collections d'ouvrages dont une sélection

¹⁰ Voir le Livret d'accueil des chercheurs étrangers accessible sur Intraned : https://intraned.ined.fr/group/ined/admin?p_p_id=20&p_p_lifecycle=1&p_p_state=exclusive&p_p_mode=view&_20_struts_action=%2Fdocument_library%2Fget_file&_20_folderId=1162347&_20_name=DLFE-12783.pdf

¹¹ Programme consultable sur l'intranet: <https://intraned.ined.fr/group/ined/evoluer-a-l-ined/formations1/offre-de-formation/formations-statistiques>

croissante est désormais consultable gratuitement sur la plateforme OpenEdition Books, et les Documents de travail, accessibles sur le site de l'Ined¹². Le service est chargé de l'administration de l'archive ouverte institutionnelle, Archined. Il coordonne également les traductions de recherche de l'institut et participe activement à la définition et à la mise en œuvre de la politique de science ouverte de l'établissement.

- Humathèque condorcet

Humathèque Condorcet est le Grand équipement documentaire du Campus Condorcet. Il ouvre progressivement ses services à ses différents publics, et en premier lieu aux membres du Campus Condorcet. Tout·e doctorant·e ou post-doctorant·e rattaché·e à une équipe ou un établissement installé sur le Campus bénéficie de : l'accès à des espaces de travail (open space et salles de travail en groupe) ; l'accès aux collections (consultation des collections en accès-libre, réservation et prêt de documents, consultation des archives, accès aux ressources électroniques sur place et à distance)¹³ ; le soutien à la recherche (formations documentaires, accompagnement des projets)¹⁴ ; et la valorisation des savoirs (programmation scientifique et culturelle)¹⁵.

En outre, les doctorant·es peuvent prendre l'attache de la·du référent·e intégrité scientifique, de la·du référent·e déontologue/alerte de l'Ined, de la·du délégué·e à la protection des données et du comité d'éthique de l'Ined autant que de besoin.

PARTICIPATION À LA VIE SCIENTIFIQUE

Les doctorant·es participent à la vie scientifique de leur UR de rattachement à l'Ined (réunion mensuelle, ateliers doctoraux, événements scientifiques ponctuels, etc.) et de leur éventuel autre laboratoire d'accueil. Qu'ils soient résident·es ou invité·es, elles·ils sont encouragé·es à participer aux « Lundis de l'Ined », notamment aux séances Jeunes Chercheur·es¹⁶. En outre, la localisation de l'Ined sur le Campus Condorcet leur permet d'assister à de nombreux autres séminaires ou conférences.

Leur participation régulière aux activités qui leur sont directement destinées est également attendue :

- L'atelier mensuel des doctorant·es : il est organisé et animé par plusieurs chercheuses et chercheurs titulaires de l'Ined. Chaque séance est notamment l'occasion de discuter de la production scientifique d'un·e doctorant·e, sur la base d'un texte remis à l'avance. Cet atelier est ainsi un lieu de partages d'expérience et permet aux doctorant·es de présenter leurs questionnements ou leurs premiers résultats dans un cadre moins formel que celui proposé par les autres séminaires ; il permet également de sortir du cadre du colloque singulier avec les encadrant·es de thèse ;
- Les séances mensuelles des « Lundis de l'Ined » dédiées aux « Jeunes chercheurs » (doctorant·es, post-doctorant·es, chercheuses et chercheurs contractuel.le.s). Il s'agit d'une présentation publique de travaux déjà bien avancés ;

¹² Voir le catalogue en ligne sur : <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/>

¹³ <https://ged.campus-condorcet.fr/fr/pour-le-quotidien/consulter>

¹⁴ <https://ged.campus-condorcet.fr/fr/pour-la-recherche>

¹⁵ <https://ged.campus-condorcet.fr/fr/pour-tous/espace-francoise-heritier>

¹⁶ Voir la page <https://www.ined.fr/fr/actualites/rencontres-scientifiques/les-lundis/> ou la boîte « Les rendez-vous » sur la page d'accueil du site de l'Ined : <http://www.ined.fr>

- La Journée des doctorant·es : elle est organisée chaque année par les doctorant·es et permet de présenter des travaux de thèse à différents degrés d'avancement ;
- La journée de professionnalisation ; elle est organisée chaque année par la délégation aux affaires doctorales et vise à présenter l'écosystème des métiers de la recherche et de l'expertise ;
- Les séances mensuelles de « Q&R » : elles visent à faciliter les échanges tout au long de l'année universitaire entre la délégation aux affaires doctorales et postdoctorales, les doctorant·es et les postdoctorant·es accueilli·es à l'Ined, quels que soient le statut et l'année de thèse. Les séances permettent de faire des points ponctuels sur l'actualité scientifique et administrative (appels, financements, journées d'étude, etc.).

En tant que chercheuses et chercheurs à part entière, leur production scientifique et leur participation à des tâches d'intérêt collectif doivent être intégrés au bilan annuel d'activité de l'Institut. À cette fin, elle·il·s renseignent les informations collectées par la mission d'analyse et de suivi de l'activité scientifique (MASAS), à l'exception des doctorant·es « invité·es » qui ne sont pas soumis à cette collecte.

Elle·ils déposent leur production scientifique dans l'archive ouverte de l'Ined, Archined, et s'inscrivent plus largement dans la politique de science ouverte de l'Institut.

LA DELEGATION AUX AFFAIRES DOCTORALES ET POST-DOCTORALES

La·le délégué·e aux affaires doctorales est chargé·e de mettre en œuvre la politique d'accueil de l'Ined. Elle·il assure, en cas de besoin, une fonction de médiation entre les différents partenaires de la thèse. Elle·il est assisté·e par un·e chargé·e d'affaires doctorales.

La délégation aux affaires doctorales et post-doctorales organise le recrutement des doctorant·es résident·es – en particulier l'appel annuel à contrat doctoral – ainsi que leur suivi annuel (voir infra). Elle assure également le traitement des demandes d'accueil post-thèse.

Elle peut être sollicitée à tout moment du déroulement des thèses par les doctorant·es et par leurs encadrant·es. Au quotidien, elle peut servir d'intermédiaire entre les services de l'Ined, les unités de recherche, les doctorant·es et leurs encadrant·es.

Elle maintient des liens réguliers avec l'ensemble des doctorant·es par l'organisation de réunions d'information et assure le suivi des demandes formulées par le biais des représentant·es élu·es des doctorant·es.

Elle coordonne enfin l'enquête sur le devenir des docteur·es résident·es à l'Ined durant leur thèse ou une recherche post-doctorale.

LE SUIVI DES DOCTORANT·ES A L'INED

UN ENCADREMENT REGULIER, PLURIEL ET COORDONNE

L'Ined considère les doctorant·es comme une force vive de ses unités de recherche. Elles et ils sont encouragé·es à faire preuve d'autonomie et d'initiative pour mener à bien leur projet de thèse au terme de leur financement doctoral. Parmi les moyens mis en œuvre par l'Ined pour les soutenir dans cette tâche, l'Institut s'engage à leur assurer un suivi régulier, pluriel et coordonné.

La charte d'accueil des doctorant·es¹⁷ précise les rôles et les engagements des différents partenaires de la thèse que sont la·le doctorant·e, la·le ou les directrices ou directeurs de thèse - dont au moins un·e est chercheuse ou chercheur à l'Ined -, et la·le ou les responsables de l'unité de recherche d'accueil à l'Ined. Elle est également signée par la directrice ou le directeur de l'Institut.

La·le doctorant·e doit entretenir un lien régulier avec ses encadrant·es et informer chacun·e d'entre elles·eux des avancées de son travail. Au moins une fois par an, elle·il organise une réunion pour établir un bilan de l'année écoulée et définir –en commun– les étapes qui restent à accomplir pour achever la thèse, dans le temps de son financement.

Les encadrant·es s'engagent de leur côté à collaborer pour assurer un suivi régulier de la·du doctorant·e, pour la·le soutenir dans l'élaboration et la valorisation de ses recherches (communications, publications) et pour préparer son insertion professionnelle. L'Institut attache une attention particulière à la relation entre la·le doctorant·e et sa directrice ou son directeur de thèse Ined. Elle·il l'accompagne tout au long de sa thèse dans son travail de recherche et facilite son insertion à l'Ined. En cas de différends récurrents dans la relation de travail, il peut être souhaitable d'envisager un changement de directrice ou de directeur de thèse. Les doctorant·es sont invité·es à évoquer toute difficulté de cette nature, en premier lieu avec la·le délégué·e aux affaires doctorales.

UN SUIVI ANNUEL PLURIDISCIPLINAIRE

Tou·te·s les doctorant·e·s résident·e·s bénéficient d'un suivi annuel. Ce suivi se distingue du suivi individuel mis en place par les écoles doctorales pour les doctorant·es inscrit·es dans une université française¹⁸. Il est organisé par la délégation aux affaires doctorales et post-doctorales et est assuré par le comité de suivi des doctorant·es de l'Ined¹⁹. Ce comité international est composé à part égale de chercheurs et chercheuses titulaires de l'Institut et de chercheuses et chercheurs extérieur·es qui offrent une lecture pluridisciplinaire des recherches en cours. La fonction du comité est d'évaluer l'état d'avancement du travail de doctorat afin de s'assurer tout d'abord que les travaux sont bien de nature à aboutir à la présentation d'une thèse dans les délais impartis. Il prête également attention à l'adéquation des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs scientifiques. Cette évaluation se fait sur la base d'un dossier constitué par la·le doctorant·e. Elle s'appuie également sur les avis des encadrant·es.

Un comité d'admission, qui comprend la direction de l'Ined, confirme la reconduction de l'accueil sur la base de cette évaluation.

Le comité de suivi et le comité d'admission peuvent formuler des recommandations de toute nature pour que la thèse puisse être achevée dans de bonnes conditions (révision des objectifs, ajustement des méthodes et du calendrier de travail, recherche de moyens complémentaires, etc.). Les recommandations portent plus largement sur la valorisation du travail de recherche, sur le rayonnement scientifique, sur le développement de l'expérience professionnelle et sur la préparation de l'après thèse. Il s'agit dans tous les cas d'un avis consultatif, les décisions

¹⁷ Document téléchargeable sur : www.ined.fr/Xtradocs/recrutements/doctorants/2024/FR/2024-charte-accueil-des-doctorant-es.pdf

¹⁸ Pour les doctorant·es inscrit·es dans une université française, cette disposition est rendue obligatoire par [l'arrêté du 25 mai 2016](#). « Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale » (Article 13).

¹⁹ Ce comité scientifique est composé de cinq chercheuses et chercheurs de l'Ined, d'un·e représentant·e des partenaires d'iPOPs et de quatre personnalités qualifiées externes. Il assure également la sélection des candidatures aux contrats doctoraux et des autres doctorant·es résident·es.

d'orientations scientifiques relevant *in fine* de l'appréciation de la·du doctorant·e et de ses encadrant·es.

COMMENT DEVENIR DOCTORANT·E RESIDENT·E A L'INED ?

L'accueil à l'Ined en tant que doctorant·e résident·e passe par deux voies qui requièrent que la·le doctorant·e bénéficie d'un financement doctoral de 3 ans au moins.

La première voie d'entrée est l'appel annuel à contrats doctoraux de l'Ined²⁰. Cet appel à candidatures est largement diffusé (site web, mailing-list, affichage dans les universités, twitter...) et détaille les critères d'éligibilité et les modalités de candidature. L'évaluation des candidatures recevables est réalisée par un comité de sélection international²¹. Un comité d'admission, qui comprend la direction de l'Ined, établit, en s'appuyant sur l'avis du comité de sélection, la liste des lauréats et une liste complémentaire.

La seconde voie s'applique à tout·e doctorant·e souhaitant bénéficier d'un accueil à l'Ined et qui dispose d'un financement externe à plein temps pour une durée de trois ans – accueil sur financement externe²². Certain·e·s de ces doctorant·e·s sont bénéficiaires d'un contrat de leur école doctorale, d'autres sont directement sélectionné·es par des chercheuses ou chercheurs de l'Ined dans le cadre de contrats de recherche spécifiques (ANR, projets européens, EUR ...), ou bénéficient de financements extérieurs (ex : CIFRE, COFRA). Ces demandes se font dans le cadre de deux appels à candidatures annuels, l'un en septembre, l'autre en février et sont examinées par le comité d'admission qui s'appuie sur les évaluations de membres du comité international. Les demandes des doctorant·es dont le contrat est porté à l'Ined suite à un reversement ou dans le cadre d'une EUR (HED...) peuvent être instruites en dehors des campagnes.

Les procédures de sélection et d'accueil des doctorant·es « invité·es » diffèrent de celles des doctorant·es « résidents » et selon qu'elles/ils soient affilié·es à une institution étrangère (et relèvent la DRIP) ou à une université française (et relèvent des affaires doctorales). Ces modalités figurent sur le site internet de l'Ined²³.

²⁰ Consultable sur : <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/appel-candidature/>

²¹ Il s'agit du même comité scientifique qui assure le suivi annuel, cf. supra.

²² Consultable sur : <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/accueil-avec-un-financement-exterieur/>

- ²³ Voir les modalités : <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/accueil-doctorant-invite/>